

Le fédéralisme canadien est irréformable

Mémoire présenté au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec
au sein de la fédération canadienne

Par Ruba Ghazal, députée de Mercier pour Québec solidaire

Septembre 2024

Introduction

La création du comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne par le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) est un aveu d'échec.

Le gouvernement caquiste avait de grandes ambitions en termes de gains à faire pour le Québec face au gouvernement fédéral. Des propositions claires faisaient partie des plateformes électorales de la CAQ en 2022 et en 2018, ainsi que dans le document de 2015 intitulé « Un nouveau projet pour les nationalistes du Québec. »

Toutefois, les résultats du premier ministre François Legault, après plus de six ans au pouvoir, ne sont tout simplement pas au rendez-vous. Aucun véritable gain n'aura été fait pour le Québec. Le nationalisme et l'autonomisme du gouvernement caquiste ne sont que de façade et ne mènent nulle part.

Quelques exemples d'échecs du gouvernement caquiste :

- Rapport d'impôt unique : Aucun résultat
- Encadrement du pouvoir de dépenser : Aucun résultat
- Rapatriement de pouvoirs en immigration : Aucun résultat
- Rapatriement des pouvoirs en culture : Aucun résultat
- Abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur : Aucun résultat
- Transferts en santé : Le gouvernement demandait 6G\$ de plus par année, mais n'aura droit qu'à 1G\$ par année.

Le mandat du Comité est « de recommander des mesures visant à protéger et promouvoir les droits collectifs de la nation québécoise, à assurer le respect de ses valeurs sociales distinctes et de son identité distincte, à garantir le respect des champs de compétence du Québec et à accroître son autonomie au sein de la fédération canadienne. »

Pourtant, après le rapatriement unilatéral de la constitution en 1982, après Meech, après Charlottetown, après le référendum de 1995, après le Plan B, après mille et une chicanes entre le gouvernement du Québec et l'intransigent gouvernement fédéral, le constat est clair : le Canada est irréformable sur le fond. Rien ne sert de faire un autre tour de roue pour essayer de faire fonctionner la fédération canadienne. Le temps est venu d'en sortir. Le Québec n'a pas besoin d'un beau risque 2.0.

La fédération canadienne a démontré à plusieurs reprises qu'elle était un frein aux aspirations des peuples du Québec.

Il en résulte un déficit démocratique historique que nous ne pouvons laisser sans réponse. La population québécoise a très peu d'influence sur l'issue des débats politiques canadiens. Son influence ne cesse de décroître à la Chambre des communes.

L'investissement massif dans les sables bitumineux, la pollution du Port de Québec, le saccage de l'assurance-emploi, les nombreux empiètements dans les champs de compétences du Québec (santé, éducation, logement, garderies ...) et tant d'autres dossiers démontrent parfaitement les limites du fédéralisme.

Le Québec n'a jamais réellement consenti au régime canadien. Aucun premier ministre québécois, peu importe son allégeance, n'a signé la constitution canadienne de 1982.

La seule solution : l'indépendance du Québec

Le mandat du comité est restreint, puisqu'il n'inclut pas toutes les options possibles et c'est une erreur. Malgré cela, nous nous devons de mettre de l'avant la seule option acceptable pour tout débat sur la question nationale ou pour toute tentative de réforme constitutionnelle : l'indépendance du Québec.

Ma formation politique propose de faire du Québec un pays depuis sa fondation en 2006. Lors de chacune des élections générales depuis sa naissance, nous avons été clairs à l'effet que ce projet se ferait à l'intérieur d'un premier mandat et culminerait par un référendum sur la constitution du Québec écrite par une assemblée constituante.

L'indépendance est un projet de transformation de la société québécoise. Nullement passéiste, l'indépendance est un projet pour changer notre monde. Diversifié, ouvert et fier, le Québec à construire s'incarne par des améliorations concrètes des conditions matérielles (logement, salaires, conditions de vie, etc.) pour tous et toutes.

Par la décentralisation, le retour au local, et la démocratisation de nos institutions, les Québécois pourront réussir la transition écologique.

L'indépendance du Québec sera aussi l'aboutissement politique le plus naturel pour son histoire, pour l'histoire de la nation québécoise.

La mobilisation autour du projet transformateur de faire du Québec un pays doit être la locomotive pour un véritable changement politique. Le temps est venu de changer le système et de fonder un pays qui appartient à ses peuples.

L'accession du Québec au statut de pays est nécessaire pour la préservation et pour le développement de la nation québécoise qui est unique en Amérique du Nord par sa culture, son histoire et par sa langue commune, le français.

Au fil du temps et des nombreuses batailles constitutionnelles, le Québec a réussi à conclure certains accords administratifs, mais toujours dans des domaines limités. Malgré cela, toute réforme réelle et substantielle du fédéralisme canadien s'est avérée impossible.

La stratégie gagnante : l'assemblée constituante

Il est temps de donner au Québec tous les moyens et les leviers pour lui garantir un meilleur avenir.

Pour rendre le Québec porteur d'un projet enthousiasmant, pour permettre une transformation sociale correspondant à nos aspirations, la meilleure chose que l'Assemblée nationale devrait faire est de procéder à l'élection, par le peuple, d'une assemblée représentative de la société qui ira à la rencontre de la population et qui aurait pour mandat de rédiger une constitution pour un Québec indépendant.

Cette assemblée constituante devrait être complètement indépendante de l'Assemblée nationale et serait instituée par l'adoption d'une loi par les député.es.

Une telle loi pourrait proposer que l'assemblée constituante soit élue au suffrage universel et soit composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes. La loi pourrait stipuler que les membres de l'Assemblée nationale ne pourraient se faire élire au sein l'assemblée constituante.

Dès le début de ses travaux, l'assemblée constituante aurait la responsabilité et les moyens de faire une tournée du Québec pour mener un large processus démocratique qui viserait à véritablement consulter la population du Québec sur son avenir politique. Tant au niveau local que régional, des forums publics servant de véritables agoras populaires seraient organisés pour que chaque citoyen puisse venir s'exprimer et discuter librement de ce qu'il pense devoir être inclut au sein de la future constitution.

La tâche de l'assemblée constituante serait donc de rédiger un projet de constitution qui, en plus de définir le régime politique (ex : république), clarifierait les pouvoirs de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, et édicterait les règles fondamentales de notre

démocratie, tout en énonçant les grandes valeurs, les droits et les principes sur lesquels reposeraient la vie commune. En codifiant les droits collectifs ainsi que les droits individuels, la constitution pourrait évoquer les grands objectifs sociaux en matière d'éducation, de logement et de santé, tout en prenant de front des enjeux tels que l'environnement, les ressources naturelles et la citoyenneté. Une nouvelle constitution serait une avenue vers une société de progrès et de droits.

Créer une constitution, c'est inscrire des rapports de force réels dans un texte précis. C'est expliquer le fonctionnement de notre démocratie.

Cette constitution, soumise à un référendum, servirait de base à notre nouveau pays.

Le Québec deviendrait ainsi libre d'adopter ses propres lois, de gérer l'ensemble de ses impôts et de signer tous ses traités internationaux.

Cette nouvelle liberté d'action pourrait ensuite servir à la construction d'un projet de société fidèle aux valeurs des Québécoises et des Québécois.

Ce projet serait défini avec les Premières Nations et les Inuit, qui décideraient comment ils et elles souhaitent participer à cette démarche d'accès à l'indépendance. Une place importante dans le cadre même de l'assemblée constituante pourrait être laissée aux peuples autochtones, si telle est leur volonté. Nous devons profiter de cette occasion pour ouvrir un véritable dialogue de nation à nations, pour construire un Québec qui serait un état plurinational, le premier bâti avec les Premières Nations et les Inuit.

Il existe plusieurs exemples à travers le monde de l'utilisation d'une assemblée constituante pour écrire une nouvelle constitution. Évidemment les deux exemples les plus spectaculaires sont ceux de la Convention constitutionnelle des États-Unis d'Amérique en 1787 et de l'Assemblée nationale constituante en 1789 en France lors de la Révolution française. Mais il existe aussi beaucoup d'exemples plus récents : l'Assemblée constituante de l'Inde, créée en 1946, l'Assemblée nationale constituante du Venezuela en 1999, l'Assemblée constituante de Bolivie en 2006-2007, l'Assemblée constituante de l'Équateur en 2007-2008, l'Assemblée constituante islandaise de 2011, etc.

C'est avec ce projet que nous pouvons aller chercher l'adhésion du plus grand nombre de personnes. C'est avec ce projet que nous allons réaliser enfin la véritable souveraineté populaire, avec une constitution qui aura été écrite et approuvée par le peuple. Car le projet d'assemblée constituante se veut une démarche de souveraineté nationale, mais aussi de souveraineté populaire.

Tel qu'écrit dans le programme de ma formation politique : « L'élection d'une assemblée constituante est donc un acte démocratique par excellence, à la fois un acte de rupture avec le statu quo du régime fédéral canadien et un acte réellement

fondateur. En ce sens, c'est une suspension des mécanismes de la réforme constitutionnelle prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. »

Conclusion

Il apparaît évident que ce mémoire va en quelque sorte à l'encontre du mandat du Comité de proposer des actions à l'intérieur de la fédération canadienne. Cependant, nous refusons d'entrer dans le piège d'une énième tentative de réforme du fédéralisme canadien, comme si n'importe quel amendement quémandé à Ottawa pouvait remplacer notre pleine et entière liberté politique et collective. Le Québec doit s'assumer pleinement et, enfin, réaliser son indépendance.



Ruba Ghazal

Députée de Mercier

Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de souveraineté